Tel : 05 46 50 64 63
E-mail : contact@gerfiplus.fr

Soins psychiatriques sans consentement des majeurs et mineurs : cadre juridique

OBJECTIFS

- Définir le cadre légal des soins psychiatriques sans consentement (SPSC) des majeurs et des mineurs.
- Situer les soins psychiatriques sans consentement dans leur environnement juridique, judiciaire et administratif.
- Repréciser les droits inaliénables du patient et de la personne prise en charge.

Méthodes pédagogiques :
Autoévaluation en amont de la formation
Recueil des attentes
Recueil des attentes. Études de cas issus des pratiques professionnelles, apports théoriques, législatifs
Remise d'un support écrit. Fin de stage : évaluation des acquis

Personnes concernées / Prérequis :
Tout personnel éducatif ou soignant travaillant auprès d'usagers en situation de handicap ou de fragilité

Animation : Juriste spécialiste de l'action sanitaire et sociale

Nombre de participants : 12 personnes maxi

Durée : 2 jours, soit 14 heures

INTRA

Cette formation peut être organisée dans votre établissement avec un tarif groupe.

PROGRAMME *Catalogue 2024*

Contexte : le cadre légal des soins psychiatriques sans consentement – qui ont remplacé les HO et HDT le 1er août 2011, dès l'entrée en vigueur de la réforme du 5 juillet 2011 – est complexe, subtil et liberticide : il vient d'évoluer, mais pose toujours autant de questions déontologiques, et juridiques.

- Introduction : historique et point sur la récente réforme

- Les soins psychiatriques sur demande d'un tiers (SPDT), ou en cas de péril imminent : dispositif de droit commun, dispositif d'urgence (SPDTU) et dispositif exceptionnel (SPPI)

- les conditions de la prise en charge
- l'admission
- le dispositif de soins

- Les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat (SPDRE) ou de l'autorité judiciaire : dispositif de droit commun/dispositif d'urgence/soins psychiatriques sur décision judiciaire

- les conditions d'hospitalisation
- l'admission
- le dispositif de soins
- la levée de la mesure

- Les droits fondamentaux de la personne soignée sans son consentement